

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-BONNET

SÉANCE du 11 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze octobre à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BONNET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine POURTAU, le Maire.

Présents : Mme Sandrine POURTAU, M. Éric ROBIN, Mme Adeline GILBERT, M. MANDIN Michel, M. BARREAU Kevin, Mme BUREAU Angélique, Mme Stéphanie IDIER, Mme PERES Marie-Claire, M. Yoann FRÉMONDIÈRE-DELÉTOILE

Secrétaire de séance : Mme Adeline GILBERT

Date de convocation : 27 septembre 2024

Délibération n°DCM-2024-30

Adhésion à l'association des élus pour le soutien et le développement des Hôpitaux du Sud Charente

Rapporteur : Madame le maire

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2023-1374 du 29 décembre 2023 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de médecine d'urgence, se traduisant notamment par une fermeture de l'accueil des urgences la nuit et le maintien seulement d'un équipage SMUR afin d'assurer la prise en charge des transports urgents de patients la nuit ;

Considérant que, dans ce contexte, le service des urgences des Hôpitaux du Sud Charente fait partie des établissements potentiellement ciblés pour devenir antenne de médecine d'urgence ;

Considérant les réunions des 5 et 26 septembre 2024 pour la sauvegarde des urgences de nuit des Hôpitaux du Sud Charente ;

Considérant l'existence de l'association des élus pour le soutien et le développement des Hôpitaux du Sud Charente et l'évolution de ses statuts, joints à la présente délibération ;

Considérant l'importance de défendre les intérêts des Hôpitaux du Sud Charente et le maintien de l'intégralité de ses services ;

Madame le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à l'association des élus pour le soutien et le développement des Hôpitaux du Sud Charente dont le siège est situé à la mairie de Barbezieux-Saint-Hilaire.

Où cet exposé, le conseil municipal, Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

Vote pour : 9 Votes contre : 0 Abstentions : 0

- approuve l'adhésion à l'association des élus pour le soutien et le développement des Hôpitaux du Sud Charente ;
- décide de verser une cotisation annuelle de 50 € ;
- autorise Madame le maire ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.
- dire que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2024 – article 6281.

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus
Le Maire, Sandrine POURTAU

